

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 18 janvier 2013 s'est réuni à la mairie de Bias sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-10

Délibération du Comité de Direction - mardi 29 janvier 2013

Etaient présents : Collège des élus

Titulaires : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Lagarde Jean, Liot Vincent, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, et Madame Prades Jeanine.

Excusés : Messieurs Alajouanine Bernard, Cavalie Alain, Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre.

Suppléants : Madame Gruelles Monique.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

Titulaires : Messieurs Benedetti Didier, Compte Serge, Garnier Jean-François, Mesmin Bernard, Sachot Pascal et Madame Ribes.

Excusés : Mesdames Vogel Martine, Frecchiami Aline, Pagin Maud et Messieurs Ajon Bernard, Lafosse Jean Marie, Latour Jacques, Teyssedre Jacques.

Suppléant : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Patat Radha et Monsieur Gheza.

2013-10 : CAMPING LOT ET BASTIDES/CONDITIONS DE VENTE ET DE RESERVATION

Monsieur le Président informe que dans le cadre du fonctionnement du Camping Lot et Bastides, il est nécessaire d'instaurer des conditions de vente et de réservation, telles que décrites dans le document ci-joint.

Conditions de vente et de réservation

La réservation d'emplacements ou de locations proposés par le camping Lot et Bastides implique obligatoirement l'acceptation de ces conditions de vente par les parties contractantes.

Le prestataire garantit l'exactitude des informations relatives aux prestations proposées au sein du camping et définies sur le site internet.

Les prix des prestations ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur et notamment, sur la base du taux de TVA en vigueur.

En cas de modification de ces conditions (ex : augmentation du taux de TVA ou de toute autre taxe liée à l'activité, entrée en vigueur d'une nouvelle taxe, etc.) le prestataire se réserve le droit de modifier les prix et de répercuter en tout ou partie sur ces derniers les nouvelles conditions économiques sans que le client ne puisse s'y opposer.

1/ Nos prestations

L'EMPLACEMENT DE PLEIN AIR

Il s'agit d'un emplacement pour votre tente ou votre caravane. Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend l'emplacement, la ou les personnes prévues suivant le forfait, votre installation camping/caravaning, votre véhicule sur l'emplacement ou au parking et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires. Les frais annexes (personne supplémentaire, adulte ou enfant, électricité 10 ampères si nécessaire...), ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier.

Tous les séjours sont gratuits pour les enfants de moins de 2 ans.

Les jours d'arrivée pour les emplacements nus sont au choix du client, tente, caravane ou camping-car, arrivée à partir de 13 h et départ avant 12 h.

L'HEBERGEMENT LOCATIF

Il se réserve obligatoirement du samedi au samedi, de 16h (heure d'arrivée) à 10h (heure de départ), durant la période du 22/06 au 31/08. Au-delà de ces dates, séjours à la nuitée avec un minimum de 2 nuits. Nos prix comprennent les personnes (suivant la capacité de l'hébergement), l'eau, l'électricité à raison de 15 kw par jour, un véhicule par location et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires.

Entièrement équipé, seuls les draps et le linge de toilette ne sont pas fournis ; néanmoins, vous pouvez en louer sur place. Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ. (cf: Dépôt de Garantie). Le nombre de personnes ne doit pas dépasser la capacité du locatif.

Le descriptif détaillé des habitats est disponible auprès de la réception du camping et sur le site internet www.camping-lot-et-bastides.fr.

LES ACTIVITES ANNEXES et INFRASTRUCTURES

Toute activité, gratuite ou payante, mentionnée sur le site internet peut, dans certaines circonstances indépendantes de notre fait et/ou liées à un cas de force majeure, être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le camping. A ce titre notre responsabilité ne saurait être engagée.

SUPPLEMENTS

Quelle que soit la formule adoptée, emplacement de plein air ou hébergement locatif, des frais complémentaires seront facturés pour les véhicules supplémentaires (voiture, remorque, moto, bateau...), les tentes supplémentaires, les animaux,... Tous ces tarifs figurent dans la grille tarifaire.

Nos prix TTC n'incluent pas la taxe de séjour, d'un montant de 0,55€ par personne de plus de 13 ans. La taxe est facturée simultanément avec votre hébergement. Elle est payable au plus tard au moment du départ du client. Elle est non modifiable.

2/ Règlement du séjour

MODES DE PAIEMENT ACCEPTES

Au titre de l'acompte, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : chèque bancaire et chèque postal français, chèque vacances ANCV, mandat postal ou numéraire, carte bancaire ou virement bancaire.

Au titre de solde sont acceptés les mêmes modes de paiement sauf le virement bancaire.

MODALITES DE REGLEMENT

Toute demande de réservation d'un hébergement locatif doit être formulée par écrit et accompagnée du règlement d'un acompte de 30% du montant total du séjour. Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception, par le client, d'une confirmation de réservation émise par le camping.

Le solde du séjour est à régler au plus tard le jour d'arrivée, à la réception, avant l'entrée dans l'hébergement.

Dans le cas où le solde d'un séjour n'est pas parvenu au jour prévu pour l'arrivée, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent.

3/ Réserveation de dernière minute

Toute réserveation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée par carte bancaire uniquement.

Toute réserveation honorée par un autre mode de paiement ne sera confirmée qu'à réception de celui-ci dans la mesure où le séjour est toujours disponible.

4/ Modification de séjour

Vous avez la possibilité au cours de la même saison de modifier les dates de séjour **dans la limite de nos disponibilités** et sans application de frais. Cette modification doit être signalée par courrier au camping.

Toutes les sommes déjà imputées sur votre dossier en cours seront transférées sur votre nouvelle réserveation.

5/ Arrivée retardée, départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réserveation, la totalité du séjour réservé restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part de séjour non effectuée du fait de votre arrivée tardive ou de votre départ anticipé.

6/ Non présentation sur le terrain de camping

En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 48 h à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre espace accueil ou de votre hébergement locatif.. Nous retenons alors les frais en application de nos conditions d'annulation.

7/ Annulation

Du fait du client :

Toute annulation doit être notifiée par courrier, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier. Ce courrier doit être adressé au camping directement.

Pour l'annulation d'un emplacement de plein air aucune somme n'est exigée.

Pour l'annulation d'un hébergement locatif :

- plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte restera acquis au Camping Lot et Bastides

- moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant total de la location, des frais de réserveation et, le cas échéant, de la cotisation d'assurance sera due.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation -

interruption de séjour.

Du fait du prestataire :

Avant le départ

Lorsqu'une annulation intervient du fait du prestataire, alors que le séjour a fait l'objet d'une réserveation ferme et ou d'une confirmation de séjour, pour des motifs de cas de force majeure, climatiques, événements entraînant la destruction totale ou partielle, fermeture administrative totale ou partielle, mise hors d'usage des éléments essentiels au fonctionnement du camping, risque sur le plan sécuritaire, faits exogènes, le client sera averti par lettre recommandée ou par mail s'il en dispose, puis remboursé intégralement à concurrence des sommes versées.

Dans la mesure du possible et dans les limites des séjours et périodes disponibles, nous proposerons, si le client le souhaite, des solutions alternatives.

S'il apparaissait, dans les solutions proposées par notre camping et retenues par le client, des différences entre le prix payé et le prix de la nouvelle proposition, la différence lorsqu'elle produit une baisse du prix sera remboursée et la différence lorsqu'elle produit une hausse du prix sera prise en charge par notre camping.

Tous les autres frais sont exclus et leur demande de remboursement ne sera pas prise en compte.

Pendant le séjour

Lorsque le séjour est interrompu du fait du prestataire pour des cas de force majeure, climatiques, intempéries, fermeture administrative totale ou partielle, mise hors d'usage des

éléments essentiels au fonctionnement de l'établissement, risque sur le plan sécuritaire, faits exogènes...la direction du camping établit un courrier qui sera remis en main propre au client attestant que son séjour a été écourté.

Le client sera remboursé prorata temporis du séjour non consommé.

Dans la mesure du possible et dans les limites des séjours et périodes disponibles sur notre camping, nous proposerons, si le client le souhaite, des solutions alternatives.

S'il apparaissait, dans les solutions proposées par notre camping et retenues par le client, des différences entre le prix payé et le prix de la nouvelle proposition, la différence lorsqu'elle produit une baisse du prix sera remboursée et la différence lorsqu'elle produit une hausse du prix sera prise en charge par notre société.

Tous les autres frais sont exclus et leur demande de remboursement ne sera pas prise en compte.

8/ Dépôt de garantie

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de 300 euros vous est demandé à votre arrivée et vous sera restitué en fin de séjour et au plus tard sous huitaine à compter de votre départ par courrier.

Cette somme pourra rester acquise en tout ou partie au camping dans le cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou de matériel sur le camping et constatée lors de l'état des lieux contradictoire de sortie.

Il sera également demandé une caution de 55 euro à votre arrivée et qui vous sera restitué en fin de séjour.

Le camping pourra retenir cette somme de 55 euros correspondant aux frais de ménage s'il est constaté lors du même état des lieux contradictoire de sortie que le ménage n'a pas été effectué à la fin du séjour.

9/ Assurance

Les campeurs bénéficient pendant leur séjour de la garantie de responsabilité civile du camping pour tous dommages corporels ou matériels dont le camping aurait été reconnue responsable à leur égard. A l'arrivée sur le camping, il appartient aux campeurs-caravaniers de présenter une assurance en cours de validité, pour leur caravane, leur tente et/ou leur matériel, les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol et détérioration des objets personnels. Notre responsabilité civile ne couvre pas les vols ou dégradations des tentes, caravanes et leur contenu. Par ailleurs, le camping ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradations des objets personnels des campeurs. Il est rappelé également que les parkings ne sont pas gardés et que le stationnement se fait donc aux risques et périls de l'utilisateur.

10/ Mineurs

Les mineurs non-accompagnés de leurs parents sont acceptés sur le camping sous conditions exclusive de présenter une autorisation parentale écrite valide et carte d'identité en cours de validité **de toutes les personnes concernées.**

11/ Animaux

Les chiens et chats excepté les chiens de 1ère catégorie, sont autorisés sur le camping. Pour les chiens de 2ème catégorie, veuillez contacter la réception. Nous vous recommandons de vous le faire confirmer lors de votre réservation.

Maximum deux animaux par inscription peuvent être accueillis. Nous exigeons, pour les chiens, qu'ils soient tenus en laisse dans l'enceinte du terrain et qu'ils soient en règle avec la loi d'un point de vue sanitaire. Veuillez à respecter l'hygiène et l'environnement du site d'accueil.

12/ Réclamations

Toute réclamation éventuelle, faisant suite à un séjour sur notre camping, devra être formulée par écrit, et

envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant votre séjour, à

l'adresse suivante : **Camping Lot et Bastides, rue de Malbentre, 47300 PUJOLS.**

13/ Assurance annulation de réservation avec interruption de séjour

Nous vous proposons une assurance annulation auprès de SART ASSURANCES.

Remboursement pour les séjours locatifs :

- a) annulation plus de 30 jours avant le début de la location : 25 % du montant de la location,
- b) annulation 30 jours ou moins avant le début de la location : 100 % du montant de la location.

ATTENTION : afin que l'assurance puisse fonctionner, vous devez obligatoirement, dès connaissance du sinistre, aviser l'assureur dans les 48 heures. Vous devez également prévenir le responsable du camping.

MONTANT DES PRIMES ASSURANCE ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR :

Par habitat : 2,10 € la nuit TTC

Cette assurance est souscrite auprès de :

SART ASSURANCES

61 rue du Port

BP 80063

33260 LA TESTE

Téléphone : 0 811 88 55 60

www.sart-assurances.com

L'assuré s'engage également à fournir tous les documents et informations demandés par SART ASSURANCES et relatifs au sinistre. Sous peine de déchéance, l'assuré devra se soumettre à toutes visites et examens des médecins contrôleurs de SART ASSURANCES. En cas de vol et de dommages, un récépissé de dépôt de plainte devra être fourni pour l'ouverture du dossier.

ATTENTION :

Les informations communiquées ci dessus n'ont aucune valeur contractuelle. Les conditions générales qui régissent cette assurance (modalités et application des garanties) sont disponibles sur notre site internet camping-lot-et-bastides.fr ou par courrier sur demande.

Après débats, Monsieur le Président propose de

- valider et mettre en place les conditions de vente et de réservation telles que présentées.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Valide la mise en place des conditions de vente et de réservation pour le « Camping Lot et Bastides » telles que présentées.

Certifiée exécutoire, le **30 janvier 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et années susdits.

Villeneuve sur Lot, le 30 janvier 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

Benoît DUPUY